

Schéma directeur d'alimentation de la ressource en eau XVD: la fuite en avant !

S'appuyant sur la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République « NOTRE » qui transfère la compétence eau potable et assainissement aux com com, XVD se jette dans la réalisation d'un SDAEP !

Il paraît assez hallucinant que la population concernée au premier chef, ne soit pas consultée en amont d'un tel projet qui mijote depuis 2017 !

-Parce qu'elle consomme et boit l'eau du robinet

-Parce qu'elle la paye

-Parce qu'elle finance les subventions via ses impôts.

On présente donc aux habitants fin 2021 les résultats d'une étude (marché public) confiée aux prestataires : Socama, Altero et Dejante, dont **le coût s'élève à : 823 480,98€ TTC**

-La com com ayant connaissance du déficit saisonnier en eau sur le plateau de St Privat et d'un déficit potentiel sur St Martin la Méanne valide alors un cahier des charges basé sur :

- l'état des réseaux ,
- le bilan- qualité des captages
- et la quantité ressources/besoin..

Remarquons que ce cahier des charges volontairement auto limité est entaché de **carences** concernant l'état des lieux :

-rien sur la radioactivité et la pollution uranifère de la Glane de Servières, un avis de l'IRSN aurait été le bienvenu compte tenu des mesures régulières et des constats faits par Orano (ex Areva)

-rien sur le traitement à la source du radon naturel des eaux prioritaire comparativement à la re-minéralisation pour corriger l'acidité. On sait que plusieurs captages font l'objet de mesures inquiétantes sur ce point , pourquoi cette pollution n'est elle pas évoquée dans le cahier des charges ? une occasion raté de mettre au clair la situation , mais on a préféré l'omerta.....

De plus la com com XVD s'autocensure en s'interdisant de rechercher des solutions sur de nouvelles réserves souterraines à venir, socles ou nappes alluviales, ne serait-ce que pour avoir une connaissance plus fine de son sous sol !

Ce cahier des charges c'est donc borné à trouver des solutions à des problèmes tronqués ou biaisés pour lesquels il n'a pas été clairement exposé et recherché les causes des « déficits » ou des pollutions.

Déficits :

-Changement climatique, étés secs ?

-Augmentation de la population et usages saisonniers ? gaspillage ?

-Pression sur les agriculteurs : augmentation des cheptels, (non)diversité des cultures ?

Pollutions :

-origine ?

Il semble assez inepte de prétendre vouloir **apporter des solutions à des problèmes dont on veut ignorer les causes !**

Sur les quatre scénarios proposés par les bureaux d'études trois vont chercher de l'eau « ailleurs » , c'est à dire sur la Dordogne , **il faut voir grand et cher :**

une usine de traitement des eaux , semblable à celle de Belloc remontera l'eau de la Dordogne sur un dénivelé de 400m pour la servir aux communes du plateau : **coût énergétique non précisé !**

Et pour finir approvisionner la commune de Laguenne qui a de l'arsenic dans son eau ,plutôt que de la traiter sur place, et située à 25 km à l'ouest d'Argentat , **coût non présenté évidemment.**

L'option largement plébiscité par les bureaux d'étude ,(variante 3.2.) préconise l'**abandon de tous les captages , qui sortiraient alors de la protection des sites sous arrêtés préfectoral.** Et qui présente le coût de revient le moins élevé : **1,22€, m3 d'abord parce qu'il prévoit de vendre plus que tous les autres : 92 373 m3/an !**

mais affiche le coût global sur 40 ans **le plus cher : 54 093 505 € !**

c'est un pari osé surtout lorsque l'on a aucune garantie de la disponibilité « éternelle » de la ressource !!!!

-rien sur la prospective d'une possible pollution de la Dordogne ou d'une baisse de débit à l'horizon 2040 !

-absence de culture d'économie du bien commun ? absence de récupérateurs et citernes d'eaux de pluie domestique ?

De toute évidence , l'interconnexion des réseaux de distribution communaux et leur entretien restent la meilleure garantie pour palier au déficit passager d'une commune, et une protection contre une pollution occasionnelle, qui peut alors être circonscrite localement.

En matière de qualité, l'Atrazine l'Arsenic et l'Acidité peuvent être traités à la source au cas par cas par filtrage, re-minéralisation de même que le radon par aération.

ON ECONOMISE BIEN CE QUE L'ON PROTEGE BIEN !

Enfinement ce qui est recherché par les bureaux d'études formatés c'est déresponsabiliser pour s'accaparer un bien vital et continuer le gaspillage.

Cette manœuvre de spoliation par des entreprises privés qui spéculent et jouent en bourse avec nos ressources vitales n'est pas acceptable.

Le 29/06/2022

Christine Guerin

4, Lacan

19430 Gouilles